Trente-troisième Année. — N° 137 UN NUMERO : 15 CENTIMES. MERCREDI 16 MAI 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 15 MAI 1888

LES DROITS DE DOUANE

Sur les laines brutes

Sous le titre « Les Avantages des traités de commerce », le *Travail national* vient de publier l'entrefilet suivant :

« La laine en suint venant directement des pays de production ne paie pas de droits de douane à l'entrée en France; il en est de même des peaux de mouton. La République Argentine, l'Uruguay introduisent annuellement en France, par le Havre et Dunkerque, environ 90 millions de kilogrammes de laine, représentant 150 millions de francs, et par Bordeaux, Cette, Marseille et Dankerque, environ 20 millions de peaux de mouton en laine, pesant 30 millions de kilogrammes, représentant 40 millions de francs. Il y a, en outre, les provenances d'Australie, du Cap, etc., admises aussi libres de droits de douane.

» Cette libre importation a pour conséquence de réduire la valeur des produits français, d'entraver l'amélioration et de faire restreindre l'élève des troupeaux à la laine, aussi bien en France que dans les colonies françaises d'Afrique, et au res, de payer à l'étranger un tribut énorme et d'amoindrir considérablement la fortune et les revenues du pays. Les pays producteurs étrangers profitent seuls de cet état de choses, ainsi que quelques trafiquants privilégiés.

» En imposant ces articles de 20 centimes le kilog., soit 10 à 15 0/0, l'Etat percevrait environ 25 millions de francs par an et l'Agriculture se trouverait en partie protégée contre une invasion ruineuse de produits étrangers et qui prend toujours plus d'importance. »

L'auteur de l'article ne s'est sans doute pas rendu compte des conséquences qu'entraînerait pour l'industrie lainière l'imposition dans de telles proportions de la matière brute.

Sait-il qu'un droit de 20 c. au kilo sur les laines exotiques, qui éprouvent, dès les premières manipulations, une freinte considérable, constituerait une augmentation de valeur qui, pour la laine peignée seule, se chiffre par quatre-vingts centimes au kilog ? Cette majoration affecterait le prix du fil et du tissu et nous mettrait presque toujours dans l'impossibilité de lutter, sur les marchés étrangers, avec les produits similaires des industries concurrentes.

Le but poursuivi par l'auteur de cette proposition, c'est-à-dire protéger l'élevage du mouton en France et dans nos colonies, est très louable, mais sera-t-il atteint ?

La France n'arrivera jamais à produire, en quantités suffisantes, les laines fines nécessaires à l'alimentation de notre fabrication de tissus : il y a là une difficulté insurmontable, le climat.

Si nous en exceptons la Champagne, le Soissonnais et la Beauce, la plupart des laines d'origine française sont de qualités communes et ne conviennent qu'à certains emplois particuliers. Les produits de notre colonie d'Afrique ne peuvent, en raison de leur nature, qu'être employés pour des fabrications spéciales.

Nous sommes donc bien forcé d'aller chercher, dans la République Argentine et l'Australie, le véritable mérinos, que nous ne trouvons pas chez nous en quantité suffisante et dont nous ne pouvons pas nous passer.

Frapper ces laines d'un droit élevé serait faire de la protection à rebours : cette imposition serait ruineuse pour l'industrie, sans grand profit pour l'élevage du mouton français.

J. P.

SANS AUTRE AVIS

La Cour d'Appel de Paris vient de rendre, à la date du 5 mai de cette année, un jugement qui n'est pas sans intérêt pour les commerçants qui envoient leur factures par la poste.

On sait que les factures font partie des imprimés qui peuvent être affranchis à prix réduits. Un arrêté du 20 janvier 1885 a même décidé que la facture pourrait contenir la clause-valeur au.... prochain.

Cette clause, bien qu'étant inscrite à la main, n'enlève pas à la facture son caractère d'imprimé jouissant du prix réduit. Cette faculté avait été accordée aux négociants pour leur permettre d'indiquer la date du paiement, élément indispensable d'appréciation du prix des marchandises, puisque ce prix varie suivant l'époque plus ou moins éloignée de l'échéance.

Au mois d'août dernier, un négociant de Paris qui avait vendu des huiles à un marchand de la province, lui avait envoyé, avec affranchissement de cinq centimes, une facture portant la mention : « Valeur au 15 septembre, sans autre avis. » L'administration des postes, toujours vigilante, considéra cet affranchissement comme insuffisant et le ministère public poursuivit devant le tribunal correctionnel le négociant qui avait tenté de ne pas payer dix centimes à l'administration en ajoutant à l'expression permise de — valeur au 15 septembre — l'expression défendue de : SANS AUTRE AVIS.

Le tribunal correctionnel de Paris acquitta le négociant et basa son jugement sur la franchise accordée aux expéditeurs de factures par l'article 23 de l'arrêté du 20 janvier 1885

Mais l'administration des postes ayant insisté, le procureur général interjeta appel du jugement.

La Cour rendit sur cet appel le jugement qui suit : « Considérant que l'arrêté ministériel du 20 janvier 1886, pris en conformité de l'article 10 de la loi du 25 juin 1856 sur le transport des imprimés, autorise, sur les factures bénéficiant de la réduction du prix de l'affranchissement l'indication de la date du paiement sous cette forme : « Valeur au...

Que la mention « sans autre avis » ajoutée sur la facture ne rentre pas dans les indications autorisées exceptionnellement par l'arrêté sus-rappelée ;

Qu'elle constitue, en effet, un véritable avis de traite ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en tenir lieu ;

Par ces motifs :

La Cour condamne le négociant à seize francs d'amende.

La conclusion à tirer de ce jugement est qu'il est regrettable que l'arrêté ministériel du 20 janvier 1886 qui autorise dans l'intérêt du commerce les négociants à insérer la clause « valeur au.... » dans les factures jouissant du tarif réduit, ne les autorise pas à insérer la clause (sans autre avis) qui est tout aussi fréquente et aussi en usage que la précédente.

MAITRE CARRÉ

LA VEILLE DE LA RENTRÉE

Paris, 14 mai.

C'est à peine si vingt députés s'étaient rendus, aujourd'hui, à la Chambre.

Ajoutons que demain ne sera pas la rentrée effective laquelle n'aura lieu que le mardi 22, date qu'avaient probablement adoptées les députés dans la séance du 27 avril. En voici la raison :

Dimanche prochain, jour de la Pentecôte, étant le jour de l'élection des maires, nombre d'honorables préféreront rester dans leurs communes respectives.

Quoi qu'il en soit et contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, la Chambre ne s'ajournera pas une troisième fois pendant huit ou dix jours. Elle se contentera de prendre deux ou trois jours de congé de samedi à lundi soir.

Demain donc et devant des banquettes vides, après divers projets entre autres celui relatif à l'installation à Paris du musée Guimet, celui sur les syndicats obligatoires contre le phylloxéra, nous recommencerons l'examen des droits sur l'alcool, le maïs, la mélasse, etc.

Rappelons que les premiers jours de la nouvelle session seront déposer les projets dont nous avons déjà parlé :

Projet sur le droit d'association, projets sur le budget, le métropolitain, etc., lesquels ont été promis dans la déclaration ministérielle. Parmi eux se trouve, en outre, celui relatif à la revision, mais très probablement le dépôt s'en fera encore attendre. La question est trop brûlante, trop bien faite pour amener une nouvelle crise, pour que M. Floquet s'exécute aussi rapidement. Le président du Conseil invoquera la nécessité de discuter auparavant le budget de 1889, voire même la loi sur les associations.

Somme toute, il fera traîner le plus possible les choses en longueur.

Les quelques députés et journalistes ayant fait aujourd'hui leur réapparition au Palais-Bourbon causaient naturellement tous des élections municipales et de celle de l'Isère. Inutile de dire que les membres des gauches cherchent tous à diminuer l'importance des pertes subies par leur parti.

« La chose était prévue, crient les modérés, et avec la politique radicale du cabinet Floquet nous en verrons bien d'autres. Vous avez bien tort d'invoquer la politique radicale, ripostent les ministériels. Regardez donc ce qui vient de se passer dans l'Isère.

» Entre les deux tours de scrutin, votre candidat a perdu plus de mille voix, et le scrutin de M. Ferry, battu à St-Die et M. Prey, député de l'Isère, M. Dusollier, sénateur de la Dordogne et tant d'autres. »

Mais ce qui ressort surtout, ce que l'on commente le plus, c'est la mauvaise foi mise par l'administration dans la communication des résultats. Malgré cela, elle ne parviendra pas à les dénaturer.

Enfin, à demain avec le maïs et la mélasse.

LE PUITS DE BLANCHEFACE

LE DÉNOUEMENT

Saint Chéron, 14 mai.

La journée de dimanche s'était passée, à Blancheface, sur le chantier du puits creusé par le génie, dans une véritable fièvre de travail, dans un combat incessant contre des dangers de plus en plus sérieux.

L'ingénieur en chef des mines de Seine-et-Oise, M. Keller, avait, de concert avec le lieutenant du génie Pierrot et le garde-mine M. Cuvelier, pris de nouvelles mesures pour rendre plus certain l'achèvement du « rameau » destiné à rejoindre le puits fatal, à la profondeur où l'on comptait trouver le puisatier enseveli.

La soirée et la nuit ont été particulièrement dramatiques. Les travailleurs du fond de la galerie, se relayant deux par deux toutes les deux heures, entendaient sur leur tête le bruit incessant de la chute du sable qui s'accumulait sur le blindage. Les dimensions du « rameau » ayant encore été diminuées pour permettre le renforcement du boisage, les sapeurs étaient obligés de se tenir couchés pour faire tomber le sable au moyen d'une drague et le recueillir dans la bonne ou « baluchon » qui était ensuite hissée au dehors du puits.

A plusieurs reprises le lieutenant Pierrot était venu travailler comme un simple mineur.

Vers le matin, la galerie souterraine était presque terminée sur une longueur de six mètres. Une mince couche de glace séparait l'extrémité de ce boyau de la paroi du puits primitif.

La terrible question se posait. Trouvera-t-on le vide, au-delà de ce mince rideau, rencontrera-t-on l'homme enterré?

Un des sergents du génie, M. Lartigue, se trouvait à huit heures et demie dans le « rameau ». Il venait de donner un coup de pioche lorsqu'après un petit éboulement de la couche de sable il aperçut une forme vague. Un cadre de bois fut aussitôt posé pour soutenir les terres et, ce travail achevé, on aperçut un corps à demi replié et comme adossé au boissage. C'était Detilleux, presque entièrement recouvert de sable et dont le corps et la tête étaient encore engagés dans deux cercles de fer du cuvelage écroulé.

Bien qu'on fût tout près du cadavre, il fallut longtemps pour le dégager. Le lieutenant Pierrot et un autre ingénieur, M. Humbert, descendirent dans la mine et dirigèrent le travail suprême qui présentait plus que jamais un véritable péril.

Ce fut à onze heures seulement que le sergent Lartigue et les sapeurs Lacoste et Ayrault parvinrent, au péril de leur vie, à amener le cadavre sur le sol du « rameau. »

Le corps, enveloppé préalablement d'un prélart, et lié de cordes, fut amené à grand'peine à l'autre extrémité de la galerie, pendant qu'on consolidait les côtés de l'orifice d'où il venait d'être extrait.

En haut, sur le chantier, de nombreuses personnes attendaient, anxieuses. Plusieurs officiers du génie, venus de Versailles à la nouvelle des dangers courus par leur camarade, le lieutenant Pierrot, et par ses hommes, contenaient difficilement leur émotion.

La nouvelle de la découverte du puisatier avait été immédiatement télégraphiée à M. Girardin, préfet de Seine-et-Oise, en tournée de revision dans l'arrondissement, ainsi qu'à la légation belge, qui avait du reste envoyé la veille à Blancheface M. Louis Bastin, consul de Belgique.

Aux deux extrémités de la grande rue de Blancheface, ainsi que derrière le terrain des deux puits, des barrages avaient été établis pour empêcher l'envahissement du chantier.

A deux heures moins cinq minutes, au moment précis de l'arrivée du préfet de Seine-et-Oise, le corps de l'infortuné Detilleux était retirée du puits.

La scène était saisissante et les assistants paraissaient tous fort émotionnés.

De l'orifice du puits et se soutenant à la corde que quatre sapeurs enroulent sur le treuil, on voit surgir d'abord l'un des énergiques sapeurs qui ont préparé au fond l'amarrage du cadavre. Cet homme est tout pâle.

Le treuil tourne de nouveau en sens inverse. Cinq minutes s'écoulent, puis un ordre bref est donné et la corde remonte.

Tous les assistants se découvrent. Le cadavre du puisatier, enveloppé dans une toile brune vient d'apparaître.

On le dépose avec précaution sur un des minces matelas que les sapeurs occupaient dans leur campement, puis il est transporté dans la grande tente où doivent avoir lieu les constatations et l'autopsie.

Quelques personnes seulement pénètrent sous cette tente. Nous voyons défaire le grossier linceul, et bientôt le corps est dégagé.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le manque de rigidité cadavérique. Les membres, remués pendant le travail de l'enlèvement de la toile, ont une souplesse saisissante. La figure est, en partie, recouverte de sable. Le nez, à moitié écrasé, est rejeté à gauche. Deux larges ecchymoses, d'une teinte rougeâtre, se voient sur le front, du côté droit. Les yeux sont à demi ouverts, mais le sable les recouvre en partie.

Les deux bras sont repliés sur la poitrine ; la jambe droite est légèrement pliée.

Le bas du visage, du côté droit, est tout meurtri. Les cheveux, tout blancs et assez longs, donnent du caractère à cette figure. On m'assure que les cheveux de Detilleux n'étaient que grisonnants avant son entrée dans le puits. Les affres de la mort les auraient fait blanchir.

C'est qu'en effet le malheureux a dû subir un effroyable martyre, et l'autopsie va peut-être révéler sur ce point quelques douloureuses particularités.

On la prépare. Les sapeurs construisent à la hâte une table sur laquelle le corps sera mis à la disposition du scalpel des docteurs Bouillon-Lagrange, de Saint-Chéron et Bals, de Dourdon. Un de nos confrères, ancien étudiant en médecine, M. Guillaume Livet, s'est offert et a été accepté pour collaborer à cette lugubre besogne.

Pendant que se terminent les préparatifs de l'autopsie, M. le préfet de Seine-et-Oise fait réunir autour du puits creusé par le génie toutes les personnes présentes.

Aux soldats et à leur jeune et vaillant chef, le lieutenant Pierrot, M. Girardin adresse, en termes émus et éloquents, les félicitations que méritent leur noble conduite. Aux ingénieurs, MM. Keller, Lévy, Humbert, au garde-mine, M. Cuvelier, il exprime toute l'admiration que leurs efforts lui ont inspirée; enfin, il rend hommage à l'héroïque courage de M. Montgredien que le succès n'a pu couronner. M. Montgredien n'est pas présent.

Le préfet termine son allocution en faisant entendre que l'attention du gouvernement sera appelée d'une façon spéciale sur la conduite, hors de pair, du brave lieutenant Pierrot et du courageux sergent Lartigue.

Après ce discours qui produit beaucoup d'émotion, M. le commandant Busson, du 1er régiment du génie, réunit en arrière des puits les deux escouades de sapeurs et adresse à ces braves gens, de la part du colonel, les félicitations que mérite leur intrépide dévouement.

Tout est prêt maintenant pour l'autopsie. Elle commence à trois heures précises. M. le docteur Bouillon-Lagrange et notre confrère Livet, qui l'assiste en attendant l'arrivée de M. le docteur Bals, la pratiquent avec une remarquable dextérité.

L'affreuse opération, que j'ai vue par devoir professionnel, mais que l'on ne peut détailler ici, dure une heure environ. Elle ne paraît pas donner de resultats bien concluants. Il est reconnu toutefois que l'estomac de Detilleux ne contient aucun vestige d'aliment et que l'un des poumons est absolument congestionné. Aucune fracture aux membres, mais la face a été comme écrasée. On croit enfin, d'après ces constatations sommaires, pouvoir faire remonter le décès au 2 mai, c'est-à-dire douze jours après l'accident.

Le corps, tailladé, découpé, est enfin enveloppé de rouveux. Les quelques fonctionnaires et journalistes qui ont assisté à l'autopsie se retirent en proie à une émotion bien compréhensible.

Les sapeurs réunissent leur agrès, bouchent l'orifice des deux puits et se préparent à rejoindre Versailles, où ils pourront enfin prendre un peu de repos.

Bientôt il ne restera plus, sur le sinistre terrain du puits de Blancheface, que le frère du défunt, qui est venu dire un dernier adieu à son aîné et qui doit l'escorter aujourd'hui à sa dernière demeure, au petit cimetière de Sermaize, tout près du puits où il a trouvé la mort.

L. NOUGUÈS.

Les Elections Municipales

SCRUTINS DE BALLOTTAGE DU 13 MAI

Blois, 14 mai. — Sur 26 ballottages, 23 républicains et 3 monarchistes sont élus.

Le conseil sera composé de 24 républicains et 3 monarchistes.

Tours, 14 mai. — Au scrutin de ballottage à Tours, trente conseillers républicains et un conservateur ont été élus.

Le conseil municipal se compose ainsi de 32 républicains et 1 conservateur.

Nancy, 14 mai. — A Gebeviliers, cinq ballottages : un seul opportuniste a été élu.

M. Ravold, républicain, ancien député de 1852, qui avait toujours été élu depuis 17 ans, a échoué.

A Pont-Saint-Vincent, quatre conservateurs sont élus contre quatre opportunistes.

La liste opportuniste a échoué à Pont-à-Mousson. La liste radicale a passé tout entière.

Lyon, 14 mai. — Sur 54 conseillers municipaux 34 ont été réélus.

Le conseil comprendra 8 socialistes, 6 intransigeants et 40 progressistes.

Sur les 22 cantons que renferme le département y compris la ville de Lyon, 18 ont une majorité républicaine, 5 une majorité conservatrice. Dans un dernier, la majorité est encore douteuse.

Les résultats connus des autres communes ne modifient pas sensiblement la situation.

Toulouse, 14 mai. — La liste radicale socialiste qui avait obtenu la majorité relative, au premier tour de scrutin et se trouvait seule aujourd'hui en présence de la liste conservatrice, après le désistement des candidats sortants qui avaient eu la minorité, a été élue tout entière, au scrutin de ballottage, par 5.000 voix de majorité sur les conservateurs.

Dans le département, le scrutin de ballottage a fait gagner plusieurs sièges aux républicains.

Un incident s'est produit à Saint-Lys : l'urne de vote a été brisée; les bulletins ont été dispersés dans la salle et l'élection n'a pas été possible.

Le privilège de la Banque de France

Les républicains sentant combien leur concentration est fragile vont, paraît-il, exhorter la Chambre, dès sa rentrée à s'occuper des lois d'affaires, et déjà leurs journaux signalent les questions à traiter. Celle autour de laquelle on fait le plus de bruit est incontestablement la question du privilège de la Banque de France.

M. Sans-Leroy avait déjà engagé la campagne par sa proposition dont l'urgence fut, il y a quelques semaines, repoussée grâce à M. Tirard, mais votée par quatre députés devenus ministres aujourd'hui, MM. Floquet, Lockroy, Peytral et Goblet. Cette proposition demandait la nomination d'une commission de 33 membres chargée de fixer les conditions auxquelles le Privilège, qui expire dans 10 ans, devrait être renouvelé à la Banque actuelle ou à tout autre établissement.

Depuis lors, on a élargi la question et il ne s'agirait plus seulement de conditions nouvelles et de charges supplémentaires à imposer à la Banque de France, mais de la dissolution de la Société actuelle à laquelle on substituerait une Banque nationale ou une Banque d'Etat; les combinaisons sont multiples. Il y a aussi des partisans de la suppression pure et simple du Privilège et de la liberté des Banques.

Les plus modérés sont ceux qui veulent imposer à la Banque des charges nouvelles. Comme M. Camille Dreyfus qui voulait donner aux succursales le service des trésoriers-payeurs que l'on supprimerait, et le partage des bénéfices avec l'Etat, ainsi que cela se fait en Allemagne et en Belgique et d'ailleurs, il faut le reconnaître, dans tous les autres pays. La Banque abandonnerait à l'Etat les trois quarts de ses bénéfices au-dessus de 8 0/0 du capital nominal.

Les régents de la Banque ne se sont pas encore mêlés à la discussion, ils n'ont jusqu'ici rien répondu aux attaques : ils doivent redouter cependant d'être amenés à faire spontanément des sacrifices, même au prix d'une diminution nouvelle de leurs bénéfices. Mais quoi qu'il advienne, les intérêts des actionnaires auront à souffrir, c'est ce que veulent surtout les radicaux. Il est à souhaiter du moins que ce que les actionnaires perdront soit récupéré par le commerce.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

DANS LE NORD

A FOURMIES. — LES RÉCEPTIONS

Fourmies, 14.

Chez M. Carlier, le général a reçu une délégation des anciens mobiles du Nord, du 46e régiment de marche, qui lui ont offert un exemplaire de l'histoire de la campagne du 46e, par le colonel de Laprade. Les délégués ont assuré au général qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour la patrie.

M. Boulanger a répondu qu'il était très touché de cette démarche et qu'il lirait avec intérêt l'historique du 46e. « Je connais, a-t-il dit, le courage et l'héroïsme du 46e. Si un jour la patrie avait encore besoin de vous, vous seriez aussi énergiques, dévoués et vaillants qu'en 1870. »

A la fin du banquet, M. Carlier porte un toast à M. Boulanger et à la presse, qui, divisée sur la politique, est toujours unie sur le terrain patriotique.

Puis M. Boulanger, d'une voix cassée et fatiguée, répète que la manifestation éclatante dont il est l'objet s'adresse à la fois au patriote injustement chassé de l'armée et au partisan de la revision par la dissolution.

Il ajoute qu'il poursuivra l'avènement de la République, préoccupée moins de politique que de questions sociales. Il fait ensuite l'éloge du département du Nord, ce département riche, industriel, artistique, viril. Il termine en disant qu'il ne faillira pas à son mandat.

M. Delattre, directeur du *Courrier de Fourmies*, lui répond, au nom de la presse, en réprouvant la mesure dont il a été victime pour l'acquittement de Wilson.

Le général remercie le *Courrier* de la campagne que ce journal a menée en sa faveur.

M. Laguerre se lève et est vivement acclamé; il exprime sa reconnaissance pour l'accueil sympathique des Fourmisiens.

M. Moreau de la Tour porte un toast au général au nom des électeurs de Trélon.

Le général Boulanger a quitté Fourmies au milieu d'un véritable enthousiasme. Aucun incident à signaler.

A AVESNES

Avesnes, 4 h. soir. — Une foule énorme attendait le général Boulanger qui a été reçu au milieu d'un grand enthousiasme; des coups de canons ont été tirés en son honneur. Des jeunes filles, vêtues aux trois couleurs nationales, lui ont offert des bouquets.

Quelques coups de sifflets opportunistes, partis de derrière une persienne, ont été couverts par des cris effroyables, dans lesquels dominaient ceux de : Vive Boulanger! Vive Thiébaut!

La municipalité avait défendu aux sociétés de musique de se faire entendre. L'ordre a été parfait.

Une réception splendide a eu lieu à l'Alcazar.

A son départ pour Maubeuge, le général a été porté par la foule.

AUX ÉLECTEURS DU NORD

Voici comment M. Boulanger s'est exprimé à l'Alcazar d'Avesnes :

« Mes chers électeurs,

» Il y a un mois et demi, dans cette salle, mon honorable ami le député Laguerre, vous disait : « Voulez-vous continuer à avoir une République qui n'a de républicain que le nom, voulez-vous continuer à avoir vos finances dilapidées, à voir vos meilleurs enfants aller mourir au Tonkin, au moment où nous devons concentrer nos forces pour la défense de la patrie ? Dans ce cas, nommez le candidat du parti opportuniste.

» Si, au contraire, vous voulez une France forte, respectée au dehors, tranquille à l'intérieur, ne voulant attaquer personne, mais résolue à faire respecter son honneur et l'intégrité de son territoire; si vous voulez la revision de la Constitution amenée par la dissolution de la Chambre et suivie de l'élection d'une Constituante, nommez le général Boulanger.

» Vous m'avez élu, mes chers amis, et je vous en remercie. Vous pouvez compter sur moi. En toute occasion je saurais défendre vos droits qui sont ceux des vrais Français, de ceux qui font la prospérité du pays, des agriculteurs et des ouvriers.

» Si j'avais pu hésiter à défendre ces droits sacrés, aucune hésitation ne me serait plus possible après la magnifique réception que vous venez de me faire. Cet accueil enthousiaste, je ne l'oublierai jamais. En m'acclamant, vous avez voulu acclamer le patriote, le soldat, dont une coterie a voulu briser l'épée, que pourtant vous le savez, il n'aurait jamais tirée que pour la défense de la France.

» En bien ! mes chers électeurs, si cette épée est brisée, je vous le jure, les morceaux en sont bons, et je compte sur vous pour les ressouder et me remettre en main cette épée sans reproche, le jour, éloigné encore je l'espère, où la nation en aura besoin. Comptez sur moi comme je compte sur vous et permettez moi de boire avec vous à la France, à la République, au département du Nord tout entier et à la ville d'Avesnes surtout, dont je suis heureux de saluer aujourd'hui, le nom des vaillants enfants. »

BOURSE DE PARIS

du mardi 15 mai

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 50	3 0/0	.. ..	.. ..	82 50
85 35	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	85 35
105 67	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	105 67
62 18	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	62 18
97 67	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	97 18
69 7/16	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	69 1/2
73 1/2	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	73 1/2
402 81	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	403 12
14 35	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	14 40
513 ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	514 ..
97 ..	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	97 50
77 7/8	Russe 1880	.. ..	.. ..	77 31/32
519 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	519 50
	Sociétés de Crédit			
3 30 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	3450 ..
468 25	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	467 50
758 75	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	755 75
341 ..	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	345 ..
1436 25	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1417 50
1.4 68	Banque Transit.	.. ..	.. ..	134 37
580 ..	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	582 50
455 ..	Société générale	.. ..	.. ..	455 ..
428 75	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	428 75
518 75	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	520 62
	Chem. de f. Franc.			
1545 ..	Nord ... act.	.. ..	.. ..	1545 ..
1240 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	1240 ..
715 ..	Est »	.. ..	.. ..	715 ..
895 ..	Ouest »	.. ..	.. ..	892 ..
1305 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1306 ..
1161 ..	Midi »	.. ..	.. ..	1162 ..
	Sociétés diverses			
2167 50	Suez	.. ..	.. ..	2166 25
1306 25	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1305 ..
727 ..	Voitures	.. ..	.. ..	717 ..
1132 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1130 ..
514 37	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	513 75
3.0 ..	Panama	.. ..	.. ..	349 37
	Obligat. Foncières			
517 50	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	516 ..
105 ..	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	101 25
592 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	590 ..
517 ..	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	513 ..
497 ..	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	493 ..
355 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	355 ..
493 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	490 ..
489 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	475 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
404 50	Nord	.. ..	.. ..	404 ..
391 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	393 ..
391 ..	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	391 50
4.0 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	393 50
401 ..	Orléans	.. ..	.. ..	403 ..
318 25	Midi 2 0/0	.. ..	.. ..	323 75
.... ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	.... ..
334 75	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	331 ..
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	.. ..
55 ..	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. ..	.. ..
.... ..	Lombards	.. ..	.. ..	.. ..
263 75	Saragosse	.. ..	.. ..	270 ..
	Obligat. des Villes			
532 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	528 ..
524 ..	— 1865	.. ..	.. ..	523 ..
409 ..	— 1869	.. ..	.. ..	409 ..
398 ..	— 1871	.. ..	.. ..	397 50
515 ..	— 1875	.. ..	.. ..	514 ..
516 ..	— 1876	.. ..	.. ..	515 ..
387 50	Marseille	.. ..	.. ..	387 50
104 50	Bordeaux	.. ..	.. ..	105 ..
97 75	Lyon	.. ..	.. ..	98 ..
105 50	Lille	.. ..	.. ..	105 25
46 ..	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	46 ..
	Obligations div.			
.... ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	.. ..

BOURSE DE LILLE

du mardi 15 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	.. ..	106 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr	.. ..	113 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	.. ..	512 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	.. ..	508 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	406 ..
Armentières 1886	.. ..	478 ..
Armentières 1879	.. ..	1018 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 ..
Tourcoing 1878	.. ..	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	.. ..	109 50
Département du Nord	106 ..	105 75
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	.. ..	570 ..
— » act. nouv.	.. ..	535 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.. ..	530 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.. ..	215 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	280 ..
Caisse Platel et Cie	365 ..	355 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.. ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.. ..	1.22 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	565 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1340 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lim. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	560 ..
Dehecrripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	.. ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune (A. Turbiez et Cie)	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	2250 ..
Denain et Anzin	.. ..	905 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	.. ..	202 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,500) remb. à 500 fr	.. ..	25 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours précédent	Cours du jour
Aniche (Nord) le 12e	....	9225 ..
Anzin 100e de denier	....	2250 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	....	1225 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	....	11500 ..
Bully-Grenay le 6e	1232 53	1350 ..
Carvin	1210 ..	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	....	150 ..
Courrières	....	27350 ..
Campagnac	....	220 ..
Douchy	....	2100 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	241 25	241 25
Dourges	....	3935 ..
Escarpelle (Nord)	....	4605 ..
Epinac	....	860 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	522 50
Lens	....	20545 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	....	47 75
Liévin	....	4000 ..
Lys supérieure	....	.... ..
Meurchin	2150 ..	2150 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	14600 ..
Rety, Perques, Hardinghem	....	100 ..
Sincey-le-Rouvray	....	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	62 50
Vicoigne et Nœux	....	17200 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t. p.	....	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t. p.	....	510 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	....	516 50
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	....	390 ..
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 500	....	500 ..
— Rety 1876, remb. à 500, tout payé	....	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 15 Mai 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
82 50 .[.